



## Certificat de vie

### Principe :

Il s'agit d'attester du non-décès d'une personne.

### Qui est concerné ?

Les personnes désirant faire valoir leurs droits auprès d'un organisme étranger.

La présence du demandeur est obligatoire sauf dans des cas exceptionnels (impossibilité de se déplacer : utilisation d'une procuration).

### Pièces à présenter :

#### Si le demandeur est présent :

- ✓ Une pièce d'identité (comportant photo et signature) ;
- ✓ un justificatif de domicile sur la commune de Clermont-Ferrand ;
- ✓ le formulaire type de l'organisme demandeur (s'il existe)
- ✓ le formulaire Cosa 11753\*02 à télécharger sur [www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_11753.do](http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11753.do)

#### Si le demandeur est dans l'impossibilité d'être présent :

- ✓ Une pièce d'identité du demandeur et de la personne présente (comportant photos et signatures) ;
- ✓ le certificat médical attestant que la personne concernée est en vie et dans l'incapacité de se déplacer ce jour ;
- ✓ un justificatif de domicile sur la commune de Clermont-Ferrand ;
- ✓ la procuration établie par la personne concernée par le certificat de vie ;
- ✓ le formulaire type de l'organisme demandeur (s'il existe) ;
- ✓ le formulaire Cosa 11753\*02 par procuration à télécharger sur [www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_11753.do](http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11753.do)

**Coût : gratuit**

**Délai : immédiat**

### A savoir :

Pour un organisme français, une simple attestation sur l'honneur rédigée par la personne concernée suffit.

### Références :

Décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000 concernant la simplification des démarches administratives

### **Hôtel de Ville – Pôle État civil**

10 rue Philippe MARCOMBES

63 000 Clermont-Ferrand

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 17h

Jeudi de 12h à 17h


Samedi de 9h à 12h

**☎ : 04 73 42 61 63 (sauf samedi matin)**

 Tram A - Arrêt Hôtel de Ville

 arrêt Delille Montlosier : 12, 27, 35 et 36

 arrêt Delille Salford : 3, 4 et 7

 arrêt Ballainvilliers : B, C, 3, 4, 8, 9, 10, 12, 13 et 27

### **Mairie de Montferrand**

52 rue Jules GUESDE


63 100 Clermont-Ferrand

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 17h (16h pendant les vacances scolaires)

Jeudi de 12h à 17h (16h pendant les vacances scolaires)

**☎ : 04 73 42 60 95**

 Tram A - Arrêt Montferrand La Fontaine

 arrêt Musée d'Art Roger Quilliot : 20, 21, 25, 31 et 33

Edition juillet 2019

Pour des renseignements complémentaires adressez-vous à nos guichets.

Vous pouvez également consulter le site officiel de la Ville

[www.clermont-ferrand.fr](http://www.clermont-ferrand.fr) ou le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)